

## Séance du 25 octobre 2012

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents.

Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 30 août 2012

### **1. CAGB : ZAC des Marnières/Chalezeule**

Vu les dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 27 septembre 2012 définissant les modalités de transfert de la zone d'activités des Marnières, entre la CAGB et la commune de Chalezeule

La CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités des Marnières par délibération en date du 26 avril 2002

Pour réaliser l'aménagement de cette zone, la CAGB et la commune de Chalezeule ont convenu le transfert d'une parcelle de la commune à la CAGB. L'acquisition de cette parcelle par la CAGB serait réalisée pour un montant total de 55 000 €. Les frais de notaires sont estimés à 2000 €.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement à l'unanimité sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités des Marnières entre la CAGB et la commune de Chalezeule telles que définies par le Conseil de Communauté du Grand Besançon, par une délibération en date du 27 septembre 2012.

### **2. Budget Assainissement : décision modificative n° 1**

Afin de permettre le remboursement d'un trop perçu sur des factures Assainissement 2010 et 2011, le Conseil Municipal décide les écritures suivantes :

022 - 70 €

673 + 70 €

pour : 10/10

### **3. Devis pour travaux de sécurité : mur de Mr Christian DUCOULOUX**

Le Conseil Municipal, après l'avoir étudié approuve le devis de la société BESNIKCONSTRUCTION pour des travaux de sécurité au niveau du mur Mr Christian DUCOULOUX, montant total de 1803.27 €. Ces travaux pourront être effectués dès l'accord du propriétaire.

pour : 10/10

### **4. ONF : assiette et coupes 2013**

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe les coupes de bois réglées sur l'exercice 2013 ainsi que les coupes non réglées les destinations suivantes :

#### I - VENTE AUX ADJUDICATIONS GENERALES

coupes feuillus : parcelles 3-10-10R et 13

#### II - DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, 3 garants sont désignés :

- Monsieur Alphonse PEPIOT

- Monsieur Mickaël TAILLARD

- Monsieur Sébastien BONNET

Pour leurs besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage sur parcelles 3-10-10R et 13

Mode d'exploitation retenu : vente sur pied  
Délai d'exploitation : voir le règlement d'affouage  
Hiver 2012-2013 : affouage parcelle 1-2-22-15 et 17

### III - VENTE AMIABLE DES LOTS DE FAIBLE VALEUR

le cas échéant, vente amiable selon les procédures ONF en vigueur des produits de faible valeur

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.  
pour : 10/10

#### 5. **ONF : postes vacants**

Le maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers aux communes concernées par un poste vacant. Le Conseil Municipal

- déplore cet état de fait qui engendre un surcroît de travail pour les personnels restant en place et donc une baisse de la quantité et de la qualité des services que notre commune est en droit d'attendre

- ne comprend pas pourquoi, payant des frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, la commune devrait bénéficier d'un service moins important.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers  
- de demander la nomination de personnels sur les postes vacants

pour : 10/10

#### 6. **Affouage 2012**

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant de l'affouage 2012 à 105 €. Un règlement d'affouage sera distribué lors de l'attribution des lots

pour : 10/10

#### 7. **Prêt de la salle de convivialité**

Le Conseil décide la mise à disposition exceptionnelle de la salle de convivialité pour le couchage de jeunes gymnastes lors du concours organisé par les associations de La Mancine (Mamirolle) et des Gas de la Vallée (Ornans) les 1er et 2 juin 2012.

pour : 9      abstention : 1

#### **Informations :**

**Cuisine** : réaménagement à prévoir. Monsieur Bonnet se charge des demandes de devis

**SYDED** : Les maires de Dampierre sur le Doubs, Montenois et Vennans informent les élus et les habitants des communes du Doubs de moins de deux mille habitants que la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) sera prélevée dès 2013 sur chaque facture EDF à hauteur de 8.28 % au profit du SYDED. Ils demandent que cette taxe soit abrogée. Une pétition est à la disposition des administrés qui souhaitent la signer.

**Vu pour être affiché le 26 octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes**

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER